

AXE 3

la prévention bucco-dentaire à tous les âges.

1. Institutions concernées :

L'ensemble des pouvoirs publics, l'ensemble de la profession.

2. Problématiques à résoudre :

La prévention passe par le dépistage à tous les âges de la vie. Elle doit intégrer non seulement un dépistage au niveau de la sphère bucco-dentaire mais aussi des conseils liés au brossage, aux habitudes de vie et à la nutrition. Elle peut intégrer des petits actes comme le détartrage pour prévenir l'inflammation gingivale, la fluoration en cas de risques carieux, les gouttières pour prévenir du bruxisme...

Le dépistage prend de nombreuses dénominations dans la convention nationale des chirurgiens-dentistes car il cible des populations à des âges différents. Il doit non seulement prévenir des maladies bucco-dentaires ou la récurrence mais il doit permettre d'orienter les patients afin de réaliser les soins. Le préambule de la convention indique l'arrêt progressif de la prise en charge à 100% par l'Assurance maladie des examens bucco-dentaires des jeunes de 3 à 24 ans risquant d'exclure certains enfants subissant déjà l'influence de la catégorie socio-professionnelle sur les prises en charge médicales. Il en est de même pour les bilans spécifiques à l'entrée des structures médico-sociales pouvant devenir un échec en lien avec la complexité administrative (information des familles, autorisation des tutelles s'il y a un reste à charge, récupération des papiers).

Il est important de renforcer ces actions de prévention, la communication ciblée et permettre un accès tout au long de la vie afin d'anticiper les maladies de la sphère oro-faciale en lien avec le vieillissement.

3. Exemples sur lesquels s'appuyer :

- De nombreux pays comme l'Allemagne, le Canada, la Suède prennent en charge les consultations et les soins sur des classes d'âge (enfants jusqu'à 10 ans pour le Canada, 18 ans pour l'Allemagne...) sans faire intervenir les assurances complémentaires.
- Le Japon a développé en 20 ans un programme de santé bucco-dentaire en définissant des consultations à des âges clés. Il s'inscrit dans le programme 80/20 afin qu'une majorité des personnes âgées aient au moins 20 dents à 80 ans.

PROPOSITION 9 :

Créer sur le modèle du bilan prévention inscrit dans la Loi de Financement de la Sécurité Sociale, un bilan prévention bucco-dentaire à des âges définis comme clés, afin de prévenir la maladie carieuse mais aussi les maladies parodontales. Ce bilan, plus complet qu'une consultation annuelle, pourrait être proposé dans les mêmes âges clés que le bilan prévention afin d'avoir une vraie synergie. Il pourrait se décliner en :

- Examen bucco-dentaire simple (sans radiographie) chez les 3-24 ans et l'âge clé 45 – 50 ans sans facteur de risque. La base financière serait de 40€.
- Examen bucco-dentaire complexe pour l'âge clé compris entre 45 et 50 ans avec facteurs de risques de maladie parodontale (fumeur, parents atteints, ALD...). La base financière serait de 50€.
- Examen bucco-dentaire complexe pour les patients dans les âges clés 60-65 ans et 75 ans (et ensuite tous les 5 ans). La base financière serait de 50€.

PROPOSITION 10 :

Maintenir la prise en charge à 100% par l'assurance maladie pour ces actes de prévention :

- L'examen bucco-dentaire chez les 3-24 ans tous les ans,
- le bilan dentaire spécifique à l'entrée des Etablissements et Services Médico-Sociaux.
- Le bilan parodontal pour les patients en ALD (modalités définies dans la convention).

- Le bilan prévention bucco-dentaire à des âges clés de la vie (3-24 ans, 45-50 ans, 60-65 ans et au-delà de 75 ans).

Les soins seraient pris en charge dans le cadre de la clef de répartition Assurance maladie – assurance complémentaire c'est-à-dire 60-40.

PROPOSITION 11 :

Former les chirurgiens-dentistes sur les prises en charge financières possibles pour des patients n'ayant ni de mutuelles, ni la CSS (souvent dans le cadre d'un non-recours aux prestations sociales). Un interlocuteur de l'Assurance maladie par département pourrait être un relais afin de fournir une assistance administrative au patient pour l'informer et garantir ses droits (adhésion à une assurance complémentaire, CSS, aides financières individuelles au sein des Caisses Primaires d'Assurance Maladie...). Les médiateurs de santé pourraient avoir cette mission complémentaire.

PROPOSITION 12 :

Renforcer la communication et l'information des parents et des enfants en situation précaire. Cela passe par des actions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les associations, les services sociaux, les résidences seniors et les foyers de personne âgée... Le « aller-vers » ne doit pas se cantonner qu'aux établissements médico-sociaux. Les médico-bus déployés dans chaque département doivent pouvoir intégrer un chirurgien-dentiste et la télémédecine bucco-dentaire doit être proposée dans les structures collectives comme les EHPAD.

Ces actions de communication doivent être massives sur une période donnée afin d'avoir une visibilité importante.

4. Bénéfice attendu pour le patient :

la prise en charge précoce permet de minimiser un état dentaire précaire chez la personne âgée.

5. Impact économique :

- Selon l'INED¹, il y avait en 2020 en France, environ 800000 habitants âgés de 65 ans et 500000 habitants âgés de 75 ans (860000 pour les 50 ans). En cas de recours à 60% d'une consultation spécifique d'une classe d'âge de 65 ans et de 75 ans, sur la base d'un bilan étendu, le coût serait de 40 millions d'euros (dont une partie est déjà financée dans le cadre du bilan parodontal pour des ALD spécifiques) ... Les économies de soins, de prothèses et sur la santé générale, doivent interpeler les pouvoirs publics et l'Assurance maladie sur la mise en place de ces consultations de prévention bucco-dentaire.

6. Mise en œuvre :

elle ne peut être que progressive en parallèle de l'augmentation du nombre de chirurgiens-dentistes et de la mise en place des assistants dentaires de niveau 2.

¹ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques : population par âge en 2020 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4277619?sommaire=4318291> (page consultée le 03/12/2023).